

A l'attention des familles et proches des résidents

A Châteaulin, le 20 avril 2020

Objet : Synthèse de la semaine du 13 au 19 avril 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, un appui téléphonique, par un médecin hygiéniste retraité, est mis en place à destination des EHPAD situés sur le territoire des filières gériatriques Est et Ouest Cornouaille.

Madame le Docteur Hélène SENECHAL sera disponible pour informer les établissements sur les précautions à adopter en matière d'hygiène, notamment en prévention et organisations en cas de Covid-19 avéré.

Elle sera joignable, les mardis et vendredis matin de 9h00 à 13h00, et ses permanences téléphoniques débuteront à compter du mardi 21 avril.

En application de l'ordonnance du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, les mandats des conseillers municipaux au sein des instances de l'EHPAD sont prorogés jusqu'au 30 juin 2020 (article 6 de l'ordonnance).

Par conséquent les représentants du Conseil municipal au Conseil de la Vie Sociale, au Conseil d'Administration, et à la Commission Administrative Paritaire Locale n°8 seront invités à siéger aux instances prévues au mois de juin.

J'ai demandé à Madame le Maire, dès que les conditions relatives à la gestion de la crise sanitaire lui permettront de réunir le nouveau Conseil municipal, de bien vouloir délibérer sur la désignation des représentants de la commune aux instances, conformément au Code de l'action sociale et des familles (CASF), à savoir :

- Pour le Conseil d'Administration : 3 représentants de la commune, dont le Maire
- Pour Conseil de la Vie Sociale : 3 représentants de la commune (2 titulaires, 1 suppléant)

S'agissant de la présidence du Conseil d'Administration, l'article L315-10 du CASF indique qu'elle peut être assurée par un autre élu que le Maire, comme c'était le cas avec Madame Sylvie MOAL, Adjointe au Maire.

Les nouveaux élus devraient donc siéger à compter des instances du mois d'octobre.

Le chantier de rénovation de l'unité Ty Coz 3 va prochainement franchir une étape importante avec la fin de la réfection des 19 chambres. Sont programmés par la suite la salle à manger et le couloir.

Je tiens à remercier très chaleureusement Philippe REVELEN qui, grâce à ses compétences et son professionnalisme, a redonné un aspect très agréable aux chambres de cette unité.

Avec mes encouragements pour la suite.

En raison de la survenue de plusieurs absences pour raison de santé en restauration, Madame Aurélie PROVOST, Infirmière coordinatrice Responsable du Pôle hébergement, a décidé de travailler sur le poste manquant du matin le 16 en doublure, et en poste les 17 et 18 avril avec l'aide de Madame Carole MONTANT.

Cette initiative mérite d'être saluée et démontre son niveau de conscience professionnelle et sa capacité à soutenir le service dont elle a la responsabilité.

Suite à l'annonce faite hier par le Ministre des Solidarités et de la Santé, Monsieur Olivier VERAN, d'autoriser les visites des familles à leurs proches dans les EHPAD, je vous précise que l'organisation de celles-ci est en cours. Je reviendrai vers vous prochainement pour vous en préciser les modalités.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Po/ Le Directeur délégué

Mounir BELHAFIANE

L'Elève directrice

Sonia NICOLAS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'S' followed by a horizontal line that loops back to the start of the 'S'.